

DEPARTEMENT DE
SEINE ET MARNE

VILLE DE VILLEPARISIS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 27 JUIN 2023



L'an deux mille vingt-trois, le vingt-sept juin à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de VILLEPARISIS, légalement convoqué, s'est réuni sous la Présidence de Monsieur Frédéric BOUCHE, Maire.



Nombre de membres en exercice	35
Membres présents	23
Membres représentés	11
Membre absent	1
Secrétaire de séance	Stéphanie RUSSO
Date de la convocation des conseillers	21 Juin 2023
Date de l'affichage de la convocation	21 Juin 2023



PRÉSENTS :

Madame Michèle PELABERE, Monsieur Cyrille GUILBERT, Madame Caroline DIGARD, Madame Christine GINGUENÉ, Monsieur Alain GOREZ, Madame Laurence GROSSI, Monsieur Stéphane PAVILLON, Madame Stéphanie DEVAUX, Monsieur Michel COULANGES **Maires Adjoints.**

Madame Stéphanie CURCIO, Madame Stéphanie RUSSO, Monsieur Adaa TEKOUK (*arrivée à 20h22*), Monsieur William MUSUMECI, Monsieur Gabriel GREZE, Monsieur Serge DOMINGUES, Madame Nassera ZOUBIR, Monsieur Dominique DI PONIO, Madame Laura STRULOVICI, Monsieur Hervé TOUGUET, Madame Aurélie TASTAYRE, Monsieur Samir METIDJI, Monsieur Claude SICRE DE FONTBRUNE, **Conseillers Municipaux.**

POUVOIRS :

Madame Fatima MENZEL donne pouvoir à Monsieur Cyrille GUILBERT
Monsieur Pascal GIACOMEL donne pouvoir à Madame Christine GINGUENÉ
Madame Maria ALVES donne pouvoir à Madame Laurence GROSSI
Madame Magalie FRANÇOIS donne pouvoir à Monsieur Gabriel GREZE
Madame Nadia GHARNIT donne pouvoir à Monsieur Michel COULANGES
Monsieur Odin LEMAITRE donne pouvoir à Monsieur Frédéric BOUCHE
Monsieur Rachid BENYAHIA donne pouvoir à Monsieur Dominique DI PONIO
Monsieur Gérard CHOLLET donne pouvoir à Madame Michèle PELABERE
Monsieur Hassan FERRE donne pouvoir à Monsieur Hervé TOUGUET
Madame Sylvie MUNDVILLER donne pouvoir à Monsieur Samir METIDJI,
Madame Danièle KAMENI donne pouvoir à Madame Aurélie TASTAYRE

ABSENTE EXCUSÉE:

Madame Emma ABREU



Accusé de réception en préfecture
077-217705144-20230704-23_08077-DE
Date de télétransmission : 04/07/2023
Date de réception préfecture : 04/07/2023

OBJET : PROTOCOLE D'ACCORD PORTANT SUR LA LIQUIDATION DU CENTRE CULTUREL JACQUES PREVERT (CCJP) – ACCEPTATION DU MALI DE LIQUIDATION

Le conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L2121-29,
Vu la délibération en date du 22/11/2022 n°2022-108/11-05 actant la municipalisation du Centre Culturel Jacques Prévert par la création d'une régie dotée de la seule autonomie financière et de l'adoption de ses statuts,
Vu le Procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire en date du 23/03/2023 actant la dissolution de l'association du Centre Culturel Jacques Prévert,
Vu l'avis des services de la Direction Départementale des Finances Publiques (DDFIP) de Melun, en date du 31 mai 2023,
Vu l'avis de la commission des finances, du développement économique et de l'emploi qui s'est tenue le 19 juin 2023,
Considérant les dispositions du protocole d'accord portant sur la liquidation du CCJP, annexé à la présente délibération,

Entendu l'exposé de Madame Stéphanie DEVAUX, Adjointe au maire chargée des finances et de la Commande Publique,

DÉLIBÈRE

Article 1^{er} :

PREND ACTE ET ACCEPTE le montant définitif du Mali de liquidation qui s'élève à **255 732.79 €**.

Article 2

DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au budget supplémentaire du budget primitif de la Ville de Villeparisis

Article 3

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les actes afférents à cette liquidation et à prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération

Article 4

Monsieur le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération dont ampliation sera adressée au sous-préfet de Meaux, à Madame la comptable des finances publiques de Meaux et inscrit au recueil des Actes Administratifs. La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de MELUN, dans un délai de deux mois à compter de sa publication par le représentant de l'Etat.

ADOPTE après le vote suivant :

34 votants dont 11 pouvoirs




27 pour dont 8 pouvoirs (groupe majoritaire)

7 contre dont 3 pouvoirs (Villeparisis, l'avenir pour ambition et Mr Sicre de Fontbrune)

FAIT ET DÉLIBÉRÉ EN SÉANCE LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS.

AU REGISTRE SUIVENT LES SIGNATURES.

POUR EXTRAIT CONFORME EN MAIRIE.

Signature 	Signature 
Frédéric BOUCHE Maire 	Stéphanie RUSSO Secrétaire de séance

Accusé de réception en préfecture
077-217705144-20230704-23_08077-DE
Date de télétransmission : 04/07/2023
Date de réception préfecture : 04/07/2023